

CINQ QUESTIONS À CINQ EXPERTS DES MARCHÉS FINANCIERS

Opportunités et défis dans l'environnement des marchés financiers

Quels sont les opportunités et les défis actuels dans l'environnement des marchés financiers? Marius Klauser, directeur d'Expertsuisse, interroge des personnalités renommées de l'économie, de l'administration et de la science sur les thèmes actuels à l'ère du changement permanent. Découvrez les réponses de cinq experts des marchés financiers.

Jörg Gasser



LIC. OEC. PUBL.,
CEO, ASSOCIATION
SUISSE DES
BANQUIERS (ASB)

Reto Sanwald



DR. IUR., AVOCAT,
EMBA-HSG,
DIRECTEUR, AUTORITÉ
FÉDÉRALE DE
SURVEILLANCE EN
MATIÈRE DE RÉVISION
(ASR)

Quelles sont vos attentes à l'égard de l'Autorité de surveillance des marchés financiers et des sociétés d'audit dans le cadre de la transformation numérique?

Les banques, l'Autorité de surveillance des marchés financiers et les sociétés d'audit sont toutes engagées dans une vaste transformation numérique. Les corrélations sont multiples et il est pratiquement impossible d'en évaluer les implications de façon définitive. L'important est d'exploiter les opportunités et les synergies concernées. Parallèlement, il est clair que le principe de la surveillance dualiste, fondée sur des principes et proportionnée, tenant compte du principe «*same risks, same rules*», a toujours sa raison d'être, et la digitalisation ne devrait pas changer grand-chose à cela.

Généralement, la réglementation et la surveillance ne mettent en œuvre les évolutions technologiques qu'avec un certain retard et, pour cette raison, elles sont devenues des disciplines «agiles» depuis le début de la digitalisation au moins. Le recours à des sociétés d'audit prudentielles présente les avantages de répartir cette mise à jour sur plusieurs organisations et de réduire le risque de zones d'ombre. Cela implique une bonne communication, dans le cadre de laquelle autorités de surveillance et sociétés d'audit sont mutuellement ouvertes aux problèmes de surveillance nouvellement identifiés.

Quelles sont vos attentes concernant la révision des prescriptions de Bâle III et quelles conséquences ces règles auront-elles pour les banques suisses?

La finalisation de Bâle III complètera les anciennes réformes dans le domaine de la réglementation des fonds propres et des liquidités. Sur le principe, nous soutenons cette démarche mais attendons une mise en œuvre modérée et compétitive en Suisse. Cela signifie notamment que les évolutions sur des places financières comparables pertinentes doivent être prises en compte. Pour nos banques membres, la finalisation de Bâle III signifie davantage de complexité et une charge de travail substantielle pour la mise en œuvre interne. Par ailleurs, cette grande étape de réforme renforcera encore la stabilité du secteur bancaire.

Cette révision va dans la bonne direction. La surchauffe du marché de l'immobilier ces dernières années comporte des risques élevés pour les acteurs du marché, notamment en cas de hausse rapide des taux d'intérêt (dont nous voyons actuellement les prémices). Il est donc d'autant plus important d'améliorer les exigences en matière de fonds propres, de façon à atténuer la volatilité des prix. Néanmoins, l'autorégulation actuelle offre une grande marge de manœuvre, par exemple pour l'évaluation des valeurs vénales et des capacités financières. Dans la pratique, cette marge fait parfois l'objet d'une interprétation extensive.

Thorsten Hens



PROF. DR.,
PROFESSEUR EN
ÉCONOMIE
FINANCIÈRE, UNI-
VERSITÉ DE ZURICH,
VICE-DIRECTEUR,
INSTITUT FÜR BANKING
UND FINANCE

Mon souhait serait le suivant: plus de pragmatisme et ne pas faire obstacle lorsqu'une personne essaie de concrétiser une idée innovante. Le problème fondamental de la surveillance et des auditeurs est qu'ils ne disposent pas des bonnes incitations. Ils doivent assumer la responsabilité quand quelque chose se passe mal, sans bénéficier des avantages. Les sociétés d'audit, pour leur part, profitent de la complexité des lois et des règles: les utilisateurs sont d'autant plus tributaires de leurs services. Le principe bien connu du «bac à sable», qui offre aux jeunes entreprises davantage de possibilités de se développer, crée un peu d'espace.

J'attends des prescriptions de Bâle III qu'elles augmentent la résilience des banques grâce à une transparence et une simplicité accrues de la réglementation. Le ratio de levier et les degrés de liberté des modèles internes baissent. En outre, l'«*expected shortfall*» est une mesure de risque plus judicieuse que la «*value at risk*». Ces instruments réduisent à première vue la compétitivité des banques suisses, mais ils porteront leurs fruits lors de la prochaine crise. Enfin, Bâle III favorise l'image solide et fiable du système bancaire suisse.

Urban Angehrn



DR, PHD,
MATHÉMATIQUES,
UNIVERSITÉ HARVARD,
MSC, PHYSIQUE, EPF
DE ZURICH, DIRECTEUR,
AUTORITÉ FÉDÉRALE DE
SURVEILLANCE DES
MARCHÉS FINANCIERS
FINMA

Le mandat et les attentes envers la FINMA ne changent pas: elle doit protéger la collectivité des clients des marchés financiers et préserver le bon fonctionnement de ces derniers. Il n'en demeure pas moins évident que la transformation numérique exige que nous devenions nous-mêmes plus numériques, aussi bien en tant qu'autorité qu'en matière de surveillance. En tant qu'autorité, cela devrait nous rendre plus efficace dans nos tâches essentielles. Pour la surveillance, nous devons être en mesure d'identifier les risques liés à la numérisation et de poser les questions adéquates. Une institution chargée de surveiller une place financière de plus en plus numérique ne peut pas travailler avec un télécopieur.

Bâle III renforcera la stabilité des établissements et donc la sécurité pour les clients. En effet, ces dispositions améliorent la couverture en fonds propres axée sur les risques. Les derniers mois, qui ont été marqués par de grandes incertitudes dues à la pandémie et à la guerre en Ukraine, mais aussi par des pertes telles que celles résultant de la chute d'Archegos et de la faillite de Greensill, ont mis en évidence la vitesse à laquelle les crises pouvaient survenir et l'importance capitale des volants de fonds propres. Il est important que la finalisation de Bâle III soit rapidement mise en œuvre en Suisse. Nous devrions enfin combler les lacunes identifiées après la crise financière de 2008.

Thomas Romer



EXPERT-COMPTABLE
DIPLÔMÉ, PRÉSIDENT
DU DOMAINE
PROFESSIONNEL
MARCHÉ FINANCIER
D'EXPERTSUISSE,
ASSOCIÉ, PWC

Premièrement, l'accès aux données des établissements sous surveillance permet d'établir plus rapidement des comparaisons plus pertinentes entre les participants au marché. Cela permet de détecter plus vite certaines évolutions de risques et de transmettre aux assujettis, sur une base anonyme, des aperçus des marchés. Deuxièmement, la communication entre les assujettis, l'Autorité de surveillance et les sociétés d'audit peut être rendue plus efficace. Troisièmement, il me paraît important que la transformation numérique soit considérée avant tout comme une opportunité pour le marché financier suisse, et ce quels que soient les dangers (p.ex. les cyberrisques).

La finalisation de Bâle III vise à permettre une couverture en fonds propres mieux adaptée aux risques et une publication plus comparable. Sa mise en œuvre sera complexe et nécessitera de nombreuses adaptations, bien qu'il soit prévu de suivre le principe de proportionnalité. Le système dans son ensemble ne devrait pas requérir davantage de fonds propres. Néanmoins, il y aura des différences entre les divers établissements. Il me paraît important que le renforcement de la résilience financière soit perçu par le public et qu'il génère une plus grande confiance dans les banques suisses.

Jörg Gasser

Reto Sanwald

Quels ont été les résultats des activités d'audit dans le domaine des marchés financiers au cours des dernières années?

Dans l'ensemble, les activités d'audit, et notamment l'approche dualiste de la surveillance, ont fait leurs preuves. Un élément essentiel est que les marges d'optimisation et d'amélioration de l'efficacité soient continuellement exploitées. Dans ce contexte, nous attendons avec impatience les résultats de l'évaluation en cours de la FINMA sur la dernière révision des activités d'audit. Les analyses d'impact, au sens d'analyses des coûts et des avantages pour les projets de réglementation, ne sont pas seulement justifiées, elles sont également nécessaires et devraient être réalisées plus systématiquement.

Les sociétés d'audit prudentiel sont un instrument éprouvé de surveillance des marchés financiers. Au moyen du contrôle qualité externe, l'ASR contribue fortement à la stabilité du système, mais elle doit aussi faire face à des besoins d'amélioration, en particulier dans la lutte contre le blanchiment d'argent. De plus, les nouvelles technologies sont encore trop peu utilisées. La FINMA a réorganisé les activités d'audit en 2018. Elle prévoit d'analyser les avantages et les inconvénients en 2023. Lors de cette analyse, l'ASR apportera son expérience pratique et donnera son avis critique.

La grande importance du thème de la résilience peut être regroupée sous le terme générique de VUCA (Volatility, Uncertainty, Complexity und Ambiguity). Cela signifie qu'il deviendra de plus en plus difficile de prévoir l'avenir concrètement. Comment les établissements financiers peuvent-ils malgré tout assurer leur résilience opérationnelle?

C'est justement dans un contexte d'avenir incertain que la résilience opérationnelle revêt une importance fondamentale. Elle requiert une gestion systématique des risques opérationnels. La résilience aux cyberattaques est un exemple parmi tant d'autres. Du point de vue de la place financière, il est primordial que la réglementation de ces risques soit fondée sur des principes, c'est-à-dire sans grand souci du détail ni semblant de précision, et qu'elle soit proportionnelle, c'est-à-dire différenciée selon les types de banques. L'objectif visé doit être une grande résistance aux différents risques et chocs.

Ici aussi, l'«agilité» est le maître mot. Le processus stratégique devient plus itératif dans un environnement VUCA: qui ne s'adapte pas en permanence pourrait avoir du mal à subsister sur le marché. Au niveau opérationnel, un établissement financier doit s'organiser de manière à pouvoir réagir aux changements de stratégie à court terme, mais aussi aux nouveaux problèmes opérationnels. Enfin, c'est aussi un défi pour la culture d'entreprise. La norme ISO 22316:2017, notamment, décrit des approches concrètes.

Durabilité: Quelles sont les conditions à remplir pour que les investisseurs s'engagent dans des entreprises ou des projets durables? Le rapport non financier et son contrôle externe par des experts-comptables pourraient-ils augmenter la valeur boursière?

Par la transmission d'informations, les banques peuvent fournir un précieux travail de sensibilisation aux questions de durabilité, mais elles ne peuvent pas disposer librement des fonds gérés. Les décisions sont prises par les investisseurs. Il est donc important d'établir un rapport transparent sur la durabilité afin de fournir des informations pertinentes pour une prise de décision éclairée à court et à long terme. Ainsi, le rapport non financier actuellement en consultation est judicieux à cet égard.

Pour les investisseurs, la durabilité est à la fois un facteur de risque et un moteur de création de valeur. Le rapport ESG doit être transparent, comparable et fiable. La transparence découle de la publication et de l'obligation de publication. La comparabilité implique des normes convergentes. D'énormes développements sont actuellement en cours. La fiabilité résulte de la vérification et de la confirmation externes. Ici encore, la comparabilité (en matière d'indépendance et de méthodologie) est capitale. Dès que ces «devoirs» sont accomplis, la durabilité peut avoir un effet encore plus positif sur la valeur boursière.

Thorsten Hens

En Suisse, le système de surveillance des marchés financiers repose sur une forte implication des sociétés d'audit. La répartition des tâches entre les sociétés d'audit, la FINMA et l'ASR a fait ses preuves. Ces derniers temps, le législateur a tenté de renforcer l'importance de la FINMA et de l'ASR dans ce contexte tendu. Pour que les sociétés d'audit puissent satisfaire les attentes et assumer les responsabilités qui leur incombent, elles devraient continuer à pouvoir influencer les paramètres essentiels (quoi, quand et comment) de l'audit prudentiel.

Prenons le bon exemple de la nature: la résilience résulte de la redondance. En d'autres termes, l'objectif n'est pas de rendre tous les secteurs d'activité aussi «efficaces» que possible, mais plutôt d'avoir une équipe de collaborateurs qui ne sont pas surchargés et qui s'entraident lorsque survient une crise.

Un changement de mentalité s'impose. Les investisseurs ne doivent pas opter pour un investissement durable en raison de son rendement éventuellement plus élevé, mais parce qu'ils sont convaincus que cet investissement durable est une nécessité urgente. Ceci implique une grande transparence, assurée par les rapports non financiers. Dès que les investisseurs investiront de manière durable par conviction, la valeur boursière des «bonnes» entreprises aura tendance à augmenter, ce qui leur permettra de se refinancer à des taux plus avantageux.

Urban Angehrn

L'interaction fiable entre les sociétés d'audit et l'Autorité de surveillance suisse est essentielle pour le système de surveillance suisse. Il est donc important et justifié de vérifier régulièrement l'efficacité de cette interaction. Avec les ajustements de 2018, nous désirions rendre l'audit prudentiel encore plus axé sur les risques et encore plus performant. Il me semble que cet objectif a été atteint. Nous ne pourrions tirer un bilan complet qu'après avoir réalisé l'analyse d'impact, qui est prévue pour début 2023.

Sans boule de cristal, l'avenir a toujours été imprévisible. Les interdépendances économiques, les énormes progrès techniques ou le flux d'informations accru ont encore accéléré le changement. Nous attendons des établissements qu'ils se préparent à faire face à un monde incertain en se dotant de réserves de liquidités et de volants de fonds propres importants. Concernant les risques opérationnels, il est en outre primordial que la gouvernance d'entreprise et la gestion des risques fonctionnent avec anticipation. À cet effet, les dirigeants doivent «donner le bon ton».

Je crois qu'il nous reste beaucoup de travail à faire pour la gestion du changement climatique. Notre objectif à la FINMA est de contribuer à la durabilité de la place financière suisse. Notre mandat est clairement ciblé sur les risques. La transparence sur les risques financiers liés au climat est un élément important. Elle permet de mieux gérer ces risques, aussi bien pour les établissements que pour les investisseurs. Une gestion des risques exemplaire devrait aussi avoir un impact positif à long terme sur l'évaluation des entreprises.

Thomas Romer

Par suite des directives modifiées par la FINMA en matière d'audit, les sociétés d'audit effectuent nettement moins de contrôles dans les marchés financiers depuis 2019. La circulaire en vigueur autorise des années exemptes d'audit ou n'exige des audits dans des domaines à risques moindres que selon un cycle pouvant aller jusqu'à six ans. Ici, nous constatons encore un «*expectation gap*» avec l'idée qu'un audit complet est effectué tous les ans. Dans l'ensemble, le système de surveillance, avec la forte intégration de sociétés d'audit agissant de manière multidisciplinaire et faisant partie d'un réseau international, est éprouvé.

Les décideurs doivent acquérir des connaissances approfondies du modèle d'affaires et des services et fonctions critiques pour comprendre où résident les vulnérabilités. Dans ce contexte, l'organe supérieur de direction (p. ex., les membres du conseil d'administration) doit aussi prendre en charge une plus grande responsabilité. Les mesures visant à renforcer la résilience opérationnelle doivent être intégrées dans la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et requièrent des décisions d'investissement stratégiques. Enfin, les exigences réglementaires relatives à la résilience opérationnelle augmentent aussi.

Les entreprises doivent faire preuve de transparence et fournir des chiffres-clés et des informations qualitatives reconnus, fondés scientifiquement et vérifiés par des experts indépendants. De nombreuses normes internationales du marché, telle la TCFD, sont une bonne base à cet effet. La taxonomie de l'UE représente aussi un instrument important. Les entreprises ont tout intérêt à satisfaire les attentes croissantes des investisseurs en matière de rapports non financiers. Une vérification externe renforce l'assurance qualité recherchée, contribuant ainsi également à accroître la confiance dans le rapport d'entreprise, facteur important sur le marché des capitaux.

Merci pour cet entretien.